



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2026-564

PUBLIÉ LE 22 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

Assistance Publique - hôpitaux de Paris - Centre Université Paris Cité /

75-2026-09-21-00011 - Arrêté n°2026-014 portant sur la composition du
Comité Social d'Établissement Local du Groupe

Hospitalo-Universitaire AP-HP.Centre Université Paris Cité (6 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique

75-2026-09-22-00010 - Arrêté préfectoral portant
autorisation d'appel à la générosité du public du fonds de
dotation Pour un logement citoyen (2 pages)

Page 10

Assistance Publique - hôpitaux de Paris - Centre
Université Paris Cité

75-2026-09-21-00011

Arrêté n°2026-014 portant sur la composition du
Comité Social d'Établissement Local
du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP.Centre
Université Paris Cité

Composition du Comité Social d'Établissement Local du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP.Centre Université Paris Cité

ARRÊTÉ 2026 – 014

LE DIRECTEUR DU GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE AP-HP. CENTRE-UNIVERSITE PARIS CITE :

VU le code de la santé publique ;

VU le code général de la fonction publique

VU le décret n°2021-1570 du 3 décembre 2021 relatif aux comités sociaux d'établissement des établissements publics de santé, des établissements sociaux, des établissements médico-sociaux et des groupements de coopération sanitaire de moyens de droit public ;

VU le décret n°2022-858 du 7 juin 2022 relatif aux comités sociaux d'établissement locaux de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris et des Hospices civils de Lyon ;

VU le procès-verbal relatif aux résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;

VU les listes présentées par les organisations syndicales pour le renouvellement des représentants du personnel au comité social d'établissement local à l'occasion des élections professionnelles du 5 au 8 décembre 2022 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La répartition des sièges au sein du Comité Social d'Établissement Local du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Centre Université Paris Cité est fixée comme suit :

15 sièges à pourvoir :

Inscrits	Votants	Exprimés	Blancs
12 538	2 934	2880	54

Nombre de voix par organisation syndicale :

CFDT	377	voix (13%)
CFTC	88	voix (3%)
FO	360	voix (13%)
SUD-SANTE	900	voix (31%)
UNSA-SANTE	88	voix (3%)
USAP CGT	1 067	voix (37%)

Répartition des sièges par organisation syndicale :

USAP CGT	6 sièges
SUD-SANTE	5 sièges
CFDT	2 sièges
FO	2 sièges

ARTICLE 2 :

Ont été élus représentants titulaires et suppléants du personnel au comité social d'établissement local :

Représentants titulaires CFDT :

DESMETTRE Josiane (VAUGIRARD)
MARTINEZ PARRA Rodrigo (HTD)

Représentants titulaires FO AP-HP :

ALIDJRA Idriss (HTD)
FRISSON Sébastien (BROCA)

Représentants titulaires SUD SANTE :

BOQUET Stanislas (CCH)
GHOZLANI Karima (CCL)
RIVIERE Louis (NCK)
PASCAL Elodie (NCK)
ALIBAR Benjamin (HEGP)

Représentants titulaires USAP-CGT :

VEGA Aglavene (CCH)
POKOUDIBY Marie-Rita (NCK)
BELARBI Fatma (HEGP)
REMBERT Nicolas (CCH)
MATUSZCZAK Carole (HTD)
KORCHI Rokaya (NCK)

Représentants suppléants CFDT :

PEDES Pasquale (NCK)
RODIER Claudia (CCH)

Représentants suppléants FO AP-HP :

N'DIAYE Micael (CCH)
VOLTIGEUR Laure (BROCA)

Représentants suppléants SUD SANTE :

PEFOURQUE Jérôme (CCL)
MONDINE Maria (CCH)
POPULO Wilfried (CCH)
VERGNE Laurence (HEGP)
SETZE Manuel (BRC)

Représentants suppléants USAP-CGT :

BARTHE Laetitia (HEGP)
YAZI Tayakout (CCH)
LEMARCHAND Frédéric (NCK)
RAFAI Dalila (CCH)
LEKCHINI Félix (NCK)
VIRGINIUS Danièle (BRC)

ARTICLE 3 :

La répartition des sièges au sein des formations spécialisées locales du GHU AP-HP. Centre-Université Paris Cité est fixée comme suit :

Pour Necker, Cochin et l'HEGP :

- 9 sièges pour les représentants des personnels non médecins, non pharmaciens et non odontologistes désignés par les organisations syndicales.
- 2 sièges pour les représentants titulaires des personnels médecins, pharmaciens et odontologistes désignés en son sein par la commission médicale d'établissement.

Pour Broca et Corentin Celton :

- 6 sièges pour les représentants des personnels non médecins, non pharmaciens et non odontologistes désignés par les organisations syndicales.
- 1 siège pour les représentants titulaires des personnels médecins, pharmaciens et odontologistes désignés en son sein par la commission médicale d'établissement.

Pour Hôtel Dieu et Vaugirard :

- 4 sièges pour les représentants des personnels non médecins, non pharmaciens et non odontologistes désignés par les organisations syndicales.
- 1 siège pour les représentants titulaires des personnels médecins, pharmaciens et odontologistes désignés en son sein par la commission médicale d'établissement.

ARTICLE 4 :

Ont été élus représentants titulaires et suppléants du personnel aux formations spécialisées locale, non médecins, non pharmaciens et non odontologistes :

Pour la formation Spécialisée de Necker :

Représentants titulaires CFDT :

PEDES Pasquale (NCK)

Représentants titulaires FO AP-HP :

ALIDJRA Idriss (HTD)

Représentants titulaires SUD SANTE :

RIVIERE Louis (NCK)

PASCAL Elodie (NCK)

SETZE Manuel (BRC)

Représentants titulaires USAP-CGT :

POKOUDIBY Marie-Rita (NCK)

KORCHI Rokaya (NCK)

LEMARCHAND Frédéric (NCK)

LEKCHINI Félix (NCK)

Représentants suppléants CFDT :

LAPITRE Sandrine (NCK)

Représentants suppléants FO AP-HP :

GREMMO Stephan (NCK)

Représentants suppléants SUD SANTE :

LEBEAU Catherine (NCK)

LAVERNHE Carole (NCK)

PALOMARES Sandrine (NCK)

Représentants suppléants USAP-CGT :

CHALCOL Cynthia (NCK)

BERNARI Marie-Aimée (NCK)

ACAR Dijlé (NCK)

MAINGAULT Nathalie (NCK)

Pour la formation Spécialisée de Cochin :

Représentants titulaires CFDT :

MARTINEZ PARRA Rodrigo (HTD)

Représentants titulaires FO AP-HP :

N'DIAYE Micael (CCH)

Représentants titulaires SUD SANTE :

POPULO Wilfried (CCH)

BOQUET Stanislas (CCH)

MONDINE Maria (CCH)

Représentants titulaires USAP-CGT :

VEGA Aglavene (CCH)

REMBERT Nicolas (CCH)

LEMARCHAND Frédéric (NCK)

YAZI Tayakout (CCH)

Représentants suppléants CFDT :

RODIER Claudia (CCH)

Représentants suppléants FO AP-HP :

DAMOUR Karine (CCH)

Représentants suppléants SUD SANTE :

MOLINA Julie (CCH)

DIABIRA Dieneba (CCH)

BIDEAU Vanessa (CCH)

Représentants suppléants USAP-CGT :

ALLIROL Dominique (CCH)

ROZO Jean Jacques (CCH)

KANOUE Dialifily (CCH)

PIERRE LOUIS Cédric (CCH)

Pour la formation Spécialisée de l'HEGP :

Représentants titulaires CFDT :

DESMETTRE Josiane (VAUGIRARD)

Représentants titulaires FO AP-HP :

N'DIAYE Micael (CCH)

Représentants suppléants CFDT :

TIRSI Habiba (HEGP)

Représentants suppléants FO AP-HP :

EL HARIB Nadia (HEGP)

Représentants titulaires SUD SANTE :

VERGNE Laurence (HEGP)
ALIBAR Benjamin (HEGP)
POPULO Wilfried (CCH)

Représentants titulaires USAP-CGT :

BARTHE Laetitia (HEGP)
BELARBI Fatma (HEGP)
VEGA Aglavene (CCH)
MATUSZCZAK Carole (HTD)

Représentants suppléants SUD SANTE :

ALBERI Marilène (HEGP)
CORBIN Nadège (HEGP)
SYLVA Marie-Thérèse (HEGP)

Représentants suppléants USAP-CGT :

GODFROY Anna (HEGP)
BARRET Ingrid (HEGP)
FELICE Christian (HEGP)
PETIT Maxence (HEGP)

Pour la formation Spécialisée de Broca :

Représentants titulaires CFDT :

MARTINEZ PARRA Rodrigo (HTD)

Représentants titulaires FO AP-HP :

FRISSON Sébastien (BROCA)

Représentants titulaires SUD SANTE :

GHOZLANI Karima (CCL)
BOQUET Stanislas (CCH)

Représentants titulaires USAP-CGT :

VIRGINIUS Danièle (BROCA)

Représentants suppléants CFDT :

Représentants suppléants FO AP-HP

VOLTIGEUR Laure (BROCA)

Représentants suppléants SUD SANTE :

SETZE Manuel (BROCA)

Représentants suppléants USAP-CGT :

FERRANDES Herminia (BROCA)
LEBRETON Joanne (BROCA)

Pour la formation Spécialisée de Corentin Celton :

Représentants titulaires CFDT :

DESMETTRE Josiane (VAUGIRARD)

Représentants titulaires FO AP-HP :

FRISSON Sébastien (BROCA)

Représentants titulaires SUD SANTE :

GHOZLANI Karima (CCL)
PEFOURQUE Jérôme (CCL)

Représentants titulaires USAP-CGT :

BELARBI Fatma (HEGP)

Représentants suppléants CFDT :

Muriel BAZABAS (CCL)

Représentants suppléants FO AP-HP

BOLOSIER Thierry (CCL)

Représentants suppléants SUD SANTE :

SIBER Amandine (CCL)
Hervé GIR (CCL)

Représentants suppléants USAP-CGT :

VALMY Carole (CCL)
JAMELOT Joran (CCL)

Pour la formation Spécialisée de l'Hôtel-Dieu :

Représentants titulaires SUD SANTE :

MONDINE Maria (CCH)
RIVIERE Louis (NCK)

Représentants titulaires USAP-CGT :

MATUSZCZAK Carole (HTD)
REMBERT Nicolas (CCH)

Représentants suppléants SUD SANTE :

Représentants suppléants USAP-CGT :

FREMIOT David (HTD)
FISTON Gaby (HTD)

Pour la formation Spécialisée de Vaugirard :

Représentants titulaires SUD SANTE :

GHOZLANI Karima (CCL)
PEFOURQUE Jérôme (CCL)

Représentants titulaires USAP-CGT :

BARTHE Laetitia (HEGP)
BELARBI Fatma (HEGP)

Représentants suppléants SUD SANTE :

DELORGE LUSTIG Radiah (VGP)
LABREG Alima (VGP)

Représentants suppléants USAP-CGT :

PASQUALINI Aicha (VAUGIRARD)

ARTICLE 5 :

Ont été désigné en son sein par la commission médicale d'établissement en qualité de représentants titulaires des personnels médecins, pharmaciens et odontologistes aux formations spécialisées locales des sites du GHU AP-HP. Centre-Université Paris Cité :

Pour la formation Spécialisée de Necker :

Représentant titulaire :

FRANGE Pierre
CHARBIT Marina

Représentants suppléants :

Pour la formation Spécialisée de Cochin :

Représentants titulaires :

GOFFINET François
LEFEVRE Hervé

Représentants suppléants :

Pour la formation Spécialisée de l'HEGP :

Représentants titulaires :

CELLIER Christophe
ESTEPHAN Georges

Représentants suppléants :

Pour la formation Spécialisée de Broca :

Représentants titulaires :

HANON Olivier

Représentants suppléants :

Pour la formation Spécialisée de Corentin Celton :

Représentant titulaire :

LEGENDRE Cécile

Représentants suppléants :

Pour la formation Spécialisée de l'Hôtel-Dieu :

Représentant titulaire :

BLACHER Jacques

Représentants suppléants :

Pour la formation Spécialisée de Vaugirard :

Représentant titulaire :

ORVOEN Galdric

Représentants suppléants

ARTICLE 6 :

Le Directeur général et la Directrice des ressources humaines du Groupe Hospitalo-Universitaire AP-HP. Centre Université Paris Cité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Annule et remplace l'arrêté 2026 - 13

Fait à Paris, le 21/09/2026

SIGNÉ

Didier FRANDJI
Directeur du GHU
AP-HP. Centre-Université Paris Cité

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2026-09-22-00010

Arrêté préfectoral portant autorisation
d'appel à la générosité du public du fonds de
dotation
Pour un logement citoyen

Arrêté préfectoral portant autorisation
d'appel à la générosité du public du fonds de dotation
Pour un logement citoyen

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

Vu la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Vu la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, et notamment son article 140 ;

Vu le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

Vu le décret n° 2022-813 du 16 mai 2022, modifiant le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation, et notamment les articles 11 et suivants ;

Vu le décret du 27 mai 2026 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris - M. LECLERC (Georges-François) ;

Vu la demande du fonds de dotation Pour un logement citoyen sollicitant l'autorisation de faire appel à la générosité du public, reçue le 21 septembre 2026 ;

Considérant que l'objectif du présent appel à la générosité du public est de soutenir directement et indirectement des projets destinés à développer le logement des personnes les plus modestes, notamment celles qui ont contribué dans leur vie au service de la Nation, dont les personnes vulnérables souffrant de handicap et les victimes de violences et particulièrement de violences conjugales ;

Sur la proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

1

L'identifiant au registre national des fondations, fondations d'entreprise et fonds de dotation (dit RNF) est :
075-FDD-00133-04

Référence du fonds de dotation : FD n° 1455 / Dossier n° 33978241

Affaire suivie par Madame Messant

Arrêté préfectoral portant autorisation d'appel à la générosité du public

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : le fonds de dotation Pour un logement citoyen est autorisé à faire appel à la générosité du public à compter du 1^{er} janvier 2027 jusqu'au 31 décembre 2027.

ARTICLE 2 : conformément à la réglementation en vigueur, le fonds de dotation a l'obligation d'intégrer dans ses comptes annuels un compte d'emploi annuel des ressources (CER) ainsi qu'un compte de résultat par origine et par destination (CROD) lorsque le fonds de dotation est alimenté par des dons issus de la générosité du public.

ARTICLE 3 : la présente autorisation pourra être retirée ou abrogée en cas de manquement aux règles régissant les fonds de dotation et/ou à la réglementation relative aux appels à la générosité du public.

ARTICLE 4 : conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de 2 mois.

ARTICLE 5 : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris (échelon Paris) accessible à l'adresse : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le mardi 22 septembre 2026

***Pour le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et par délégation
L'adjoint au chef du service de la coordination des affaires parisiennes***

Signé

David SZWARCBERG

2

L'identifiant au registre national des fondations, fondations d'entreprise et fonds de dotation (dit RNF) est :
075-FDD-00133-04

Référence du fonds de dotation : FD n° 1455 / Dossier n° 33978241

Affaire suivie par Madame Messant

Arrêté préfectoral portant autorisation d'appel à la générosité du public